



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN(NE) DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2013

MAI 2014

SOMMAIRE DU RAPPORT DE JURY

I. La composition du jury

II. Le calendrier suivi par les membres du jury

III. L'épreuve orale d'admission

A) Le rappel du texte officiel

B) L'analyse des dossiers

C) Le déroulement de l'épreuve orale
Analyse

CONCLUSION

RAPPORT DE JURY

I. La composition du jury

Président :

– Monsieur Lionel ARNAULT, ingénieur des services culturels et du patrimoine, administrateur adjoint, Cité de Carcassonne et forteresse de Salses,

Membres :

– Madame Catherine COLLAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine, Château d'Angers ;

– Madame Djoké DIARRA, attachée territoriale, chargée de développement ressources humaines et juridique, Centre des Monuments Nationaux ;

– Madame Sophie GHERBEZZA, technicienne des services culturels de classe exceptionnelle, service de l'accueil et de la surveillance, SCN Palais national de Compiègne ;

– Monsieur Jean-Baptiste GUGGISBERG, technicien des services culturels de classe exceptionnelle, service territorial de l'architecture et du patrimoine, DRAC Languedoc-Roussillon ;

– Monsieur Aloys KLAEYLE, ingénieur des services culturels et du patrimoine, responsable du secteur médiation culturelle, Château de Versailles ;

– Monsieur Yannick SADY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau des moyens logistiques et du bâtiment, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille.

II. Le calendrier suivi par les membres du jury

La formation préparatoire, destinée au jury : 7 novembre 2013

Afin de mieux appréhender le rôle, les missions et les axes de travail pour le jury une formation, intitulée "LES FONDAMENTAUX D'UN JURY DE CONCOURS OU D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL", suivie par l'ensemble des membres de jury, a été prévue, à Paris.

Durant cette journée, tous les points essentiels ont été abordés. Le jury s'est mis d'accord sur une méthode de lecture des dossiers de description de parcours professionnel. De plus, il a élaboré une grille de notation et d'évaluation des candidats pour l'épreuve orale.

Enfin, des rappels sur les textes quant à la non-discrimination et à l'égalité de traitement des candidats ont été faits.

La consultation des dossiers : 25 et 26 novembre 2013

Deux journées ont été dédiées à la consultation des 128 dossiers reçus par le SIEC

L'épreuve orale : 10, 11, 12, 13 décembre et 16, 17 et 18 décembre 2013

III. L'épreuve orale d'admission

A) Le rappel du texte officiel

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure comporte une épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes).

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du

dossier de description du parcours professionnel constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (*durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum*).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et de la communication, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description du parcours professionnel. Il remet ce dossier à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, toutes les informations utiles pour l'élaboration du dossier de description du parcours professionnel.

Le dossier de description du parcours professionnel et le guide d'aide pour le compléter sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à un seuil fixé par le jury.

Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis.

B) L'analyse des dossiers

Les membres se sont divisés en deux groupes de trois personnes, en préfiguration des groupes d'examineurs. Le président est passé de l'un à l'autre afin de vérifier que la méthode de lecture sur laquelle les membres de jury s'étaient mis d'accord lors de la formation était bien appliquée.

Puis, la lecture des dossiers s'est faite de façon collégiale. Chaque membre a pu lire l'intégralité de la présentation du candidat puis une concertation commune a eu lieu. De plus, un rédacteur de note a été désigné pour relever les points essentiels du parcours et ainsi mieux orienter la discussion des autres membres du jury.

Ce processus a permis de mettre en exergue les capacités (techniques, scientifiques, culturelles, organisationnelles...) des candidats.

C) Le déroulement de l'épreuve orale

Les oraux se sont déroulés sur 7 jours durant lesquels le jury a reçu les 128 candidats qui remplissaient les conditions d'éligibilité pour présenter cet examen professionnel. A la sortie de cet examen professionnel, 23 postes étaient offerts. Le jury s'est divisé en 2 groupes d'examineurs du fait du nombre de candidats et des spécialités des candidats.

Après un chapeau introductif fait par un des membres du jury qui rappelait les conditions d'exercice, l'épreuve d'admission comportait deux périodes, soit :

- une présentation du parcours professionnel durant 10 minutes par le candidat. Le jury avait à sa disposition les dossiers des candidats ;
- un entretien de 15 minutes avec le jury destiné à développer les compétences et vérifier les aptitudes du candidat dans les domaines de son métier.

Une grille de notation a été établie par le jury comme suit :

Exposé sur le parcours professionnel : (4 points)

- Présentation
- Motivation
- Qualité de l'exposé
- Qualité de l'échange

Aptitude à occuper des responsabilités : (6 points)

- Maîtrise de soi
- Gestion des situations difficiles/crises

- Capacité à gérer le changement
- Capacité à prendre des initiatives
- Capacité à négocier

Maîtrise de l'environnement professionnel : (4 points)

- Connaissance des cadres réglementaires
- Connaissance des missions et organisation du ministère de la culture et de la communication
- Environnement professionnel immédiat

Acquis de l'expérience : (6 points)

- Expérience de pilotage
- Diversité des missions exercées
- Capacité à travailler en équipe
- Qualité de l'échange

Analyse :

La présentation par le candidat oscillait entre 5 et 10 minutes, avec un rappel par un membre du jury à la 8^{ème} minute du temps qu'il lui restait.

75 % des candidats étaient bien préparés à cet exercice. Le temps de présentation semblait pour quelques uns d'entre eux trop court. Nous avons remarqué une bonne préparation à l'épreuve et des candidats plutôt à l'aise dans la présentation de leur métier.

Toutefois, certains candidats ont eu des difficultés à développer une discussion sur leur travail et le poste qu'ils occupent.

La motivation du postulant à se présenter à cet examen a été rarement évoquée spontanément par lui-même. Cette question était systématiquement posée par le jury.

Les candidats issus de la filière technique sont en général excellents sur leurs domaines de compétences. Pourtant, nous avons noté que leur préparation à l'oral ne correspondait pas à leur niveau de savoir.

Les candidats issus de la filière accueil et surveillance ont été particulièrement bons sur les questions portant sur des mises en situation. Par contre, certains candidats ont démontré des lacunes dans les domaines du management ou de la médiation culturelle.

Nous notons également que les candidats des grands établissements n'arrivent pas à sortir de leur cadre professionnel et font systématiquement appel à leurs processus de fonctionnement interne.

D'une manière générale, le jury a constaté une bonne préparation pour l'oral, beaucoup de notes se situant autour de la moyenne. Les réponses aux différentes questions posées par le jury ont été dans l'ensemble bien comprises et bien traitées. La gestion du stress et les connaissances pluridisciplinaires ont fait la différence pour les candidats retenus.

CONCLUSION :

Nous retenons une excellente préparation et coordination de cet examen professionnel. La formation devra prendre en compte l'expérience de cette première année.

Le président de jury

Lionel ARNAULT